DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE





Volume horaire 19,5h



plugin.odf:CONTENT_PROGRAM_TAB01_TITLE

Description

Mme Irène POLITIS

Le droit de la protection sociale complémentaire permet de développer des aspects opérationnels, mêlant différentes branches du droit (droit des assurances, du travail, de la sécurité sociale, des sociétés, etc.). Il constitue un complément au cours de droit de la sécurité sociale du 1^{er} semestre, dans lequel les régimes de bases ont été abordés, mais peut aussi être abordé séparément (notamment pour ceux qui s'orientent vers des parcours RH, car les enjeux RH de la matière sont importants).

Au-delà de l'utilité intellectuelle et personnelle que le cours peut avoir, il représente un secteur d'une spécialisation professionnelle possible, et vise à préparer les étudiants à leur entrée en M2, et, à leur donner des repères importants pour des questions auxquelles ils pourront être confrontés dans le cadre de leur carrière professionnelle future (RH, cadres des organismes de protection sociale, conseil, etc.).

Les principaux aspects abordés consistent en :

- · La présentation des différents acteurs de la protection sociale complémentaire (mutuelle, assurance, institutions de prévoyance)
- $\boldsymbol{\cdot}\;$ Les modes de mise en place de la protection sociale complémentaire en entreprise
- · La présentation des risques couverts, de façon obligatoire ou non (santé, décès, retraite, chômage, etc.).